

PROCES VERBAL - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 15 Février 2025 – à 10h00

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Quézac se sont rendus à la salle du Conseil sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le lundi vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2112.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Heure de début de séance : 10h00.

Présent(e)s : M. GIMENEZ Antoine, M^{me} ANDRIEU Sandra, M. BONHOURE Frédéric, M. CANET Laurent, M^{me} CONSTENSOUS Emilie, M. MANIOL Dominique, M. MOLENAT André, M. RAOUL Gérard, M^{me} CARLUT Annie, M. JEAN Joël ;

Absente : M^{me} THOMAS Carole ;

Secrétaire de Séance : M^{me} CARLUT Annie ;

La séance est présidée par Antoine GIMENEZ, le Maire.

Cette réunion du Conseil Municipal se déroule en présence de M. Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal et Conseiller Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Nomination d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du dernier PV en date du 21 décembre 2024 ;
3. Délibération "Nouvelle organisation de la cantine scolaire"
4. Délibération "Convention pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec CIT :
 - Travaux au château d'eau
 - Travaux de voirie"
5. Délibération "Fond Cantal Solidaire"
6. Délibération "SACEM pour le Comité des Fêtes"
7. Questions diverses ;
8. Entretien avec M. Stéphane SAUTAREL, Sénateur du Cantal

1 – Nomination d'un secrétaire de séance

M^{me} Annie CARLUT est nommée Secrétaire de Séance.

2 – Approbation du dernier PV en date du 21 décembre 2024

Le procès verbal de la réunion du 21 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ce procès verbal a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal par courriel.

3 – Délibération “Nouvelle organisation de la cantine scolaire”

Monsieur le Maire rappelle que Sandra et David MACRET ne prolongent pas le bail qui les liait avec Monsieur RANURO jusqu’au 1^{er} mai 2025, pour la gestion du bar restaurant “Biguine et Traïtou” et que ces derniers avaient nommé “Au Bon Moment”.

Monsieur et Madame MACRET assuraient le service de la cantine scolaire par convention avec la commune. Ces derniers ont dénoncé cette convention qui prend donc fin au 30 avril 2025.

Pour assurer le service cantine, Monsieur le Maire a pris contact avec Monsieur le Maire de Saint-Etienne-de-Maurs.

Celui-ci accepte d’assurer ce service pour Quézac à compter du 5 mai 2025, date de reprise de l’école.

Monsieur le Maire a rencontré la cuisinière de Saint-Etienne-de-Maurs en présence du Maire et un accord a été trouvé pour assurer la confection des repas.

Une convention proposée par le Maire sera signée prochainement.

Un accord pour le prix des repas est en cours.

La commune devra acheter du matériel à savoir une machine à laver la vaisselle, des conteneurs isothermes alimentaires pour le transport de la nourriture et toute la vaisselle nécessaire pour 50 personnes.

Un devis a été demandé aux établissements CMBH, le montant total de la dépense s’élève à la somme de 4844 € TTC.

Nathalie CHAUTEMPS fera 1 heure par jour en plus afin d’assurer le transport des repas et la mise en place de la salle de cantine qui se situera dans la salle du terrain des sports de la commune, elle prendra donc son service à 11h tous les matins au lieu de 12h.

Il sera également nécessaire d’aménager la partie cuisine de cette salle pour en faciliter le service.

Cette nouvelle organisation débutera le 5 mai 2025.

Après discussion, les membres présents approuvent à l’unanimité cette proposition.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

4 – Délibération “ Convention pour une mission d’Assistance à Maîtrise d’Ouvrage avec CIT ”

Monsieur le Maire signale qu’il est nécessaire de passer une convention avec CIT pour ce qui concerne l’eau et la voirie.

- o Pour l’eau, l’opération envisagée est l’étanchéité et la réhabilitation du réservoir d’eau situé à la Garrouste à Quézac.
- o Pour la voirie, c’est une aide à l’élaboration du programme de voirie 2025.

Ces prestations seraient confiées à CIT. Elles comprennent une phase **d’analyse et de définition des besoins**, une phase **d’assistance à la consultation** et une phase **d’accompagnement pendant le déroulement des travaux**.

Les conditions financières seront :

- Pour le réservoir.... **3750.03 € HT** soit **4500.04 € TTC**
- Pour la voirie..... **2187.52 € HT** soit **2625.02 € TTC**

Après discussion, les membres présents approuvent à l'unanimité cette proposition.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

5 – Délibération “Fond Cantal Solidaire”

Monsieur le Maire signale que Monsieur le Président du Conseil Départemental nous a fait parvenir un courrier annonçant la reconduction du dispositif “Fond Cantal Solidaire” pour la période 2025-2027.

La date limite de dépôt des dossiers est arrêtée au 31 mars 2025.

Monsieur le Maire propose qu'un seul dossier soit déposé pour cette période.

Il rappelle que seuls trois opérations peuvent être présentées pour la période 2025-2027 mais qu'il est possible de solliciter une concentration des aides du département en un seul projet d'importance.

Monsieur le Maire propose que le dossier “Voirie” préparé par CIT et annexé à cette délibération soit le seul dossier déposé pour cette période et à réaliser entre 2025 et 2027.

Ce dossier concerne le renforcement et la modernisation de la voirie communale ainsi que la mise en place d'un accès PMR à l'école.

L'estimation des travaux réalisée par CIT s'élève à la somme de 89982.50 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Part en %
Programme de voirie	89 982,50 €	Fond Cantal Solidaire	35 993,00 €	40%
		Autofinancement	53 989,50 €	60%
TOTAL	89 982,50 €	TOTAL	89 982,50 €	100%

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De faire appel à CIT afin de réaliser la mission d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage ;
- D'autoriser la maire à signer la convention avec CIT ;
- De solliciter auprès du département dans le cadre du Fond Cantal Solidaire, une subvention d'un montant de 40% du montant HT des travaux soit la somme de 35993 € HT ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le mandat ainsi que les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Annexe : "Renforcement et modernisation de la voirie communale"



COMMUNE DE QUEZAC

1-5 DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

RENFORCEMENT ET MODERNISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

N° Prix	Désignation	Unité	Quant. prévues	Prix Unit. (€ HT)	Montant (€ HT)
1 - VC lieu dit "Quézac - le Vert"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	1 700,00	5,00	8 500,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	2 000,00	3,30	6 600,00
SOUS TOTAL					15 100,00 €
2 - VC lieu dit "Le Vert - La Vente"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	1 070,00	5,00	5 350,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	1 250,00	3,30	4 125,00
SOUS TOTAL					9 475,00 €
3 - VC lieu dit "Carrefour RN 122 - Lacout"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	350,00	5,00	1 750,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	800,00	3,30	2 640,00
SOUS TOTAL					4 390,00 €
4 - VC lieu dit "La Pradelle"					
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	250,00	3,30	825,00
	Réglage ou curage de fossés	ml	75,00	5,00	375,00
	Fouille pour ouvrage divers	M3	10,00	25,00	250,00
	Fourniture transport et mise en œuvre GNT 0/31,5 pour remblaiement	T	10,00	25,00	250,00
	Fourniture et mise en place de buse béton diamètre 300 mm	ML	8,00	40,00	320,00
	Béton pour ouvrage	M3	2,00	250,00	500,00
	Grave émulsion 0/10	t	225,00	70,00	15 750,00
	Enduit bicouche	m2	3 500,00	3,35	11 725,00
SOUS TOTAL					29 995,00 €
5 - VC lieu dit "la Peyralbe - Vielquézac"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	300,00	5,00	1 500,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	1 750,00	3,00	5 250,00
SOUS TOTAL					6 750,00 €
6 - VC lieu dit "la Frajetie"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	300,00	5,00	1 500,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	750,00	3,00	2 250,00
SOUS TOTAL					3 750,00 €
7 - VC lieu dit "Quézac - limite commune direction La Junie"					
	Réglage ou curage de fossés	ML	450,00	5,00	2 250,00
	Arasement d'accotement y compris évacuation	ML	500,00	3,00	1 500,00
SOUS TOTAL					3 750,00 €
8 - Aire de stationnement en face le cimetière					
	Fouille pour ouvrage divers	M3	25,00	30,00	750,00
	Fourniture transport et mise en œuvre GNT 0/31,5 pour remblaiement	T	20,00	24,00	480,00
	Fourniture et mise en place de buse béton diamètre 300 mm	ML	65,00	35,00	2 275,00
	Grille avaloir 400 x 400 mm	U	3,00	350,00	1 050,00
	GNT 0/31,5 pour fondation	T	40,00	23,50	940,00
	Enduit bicouche	M2	200,00	4,50	900,00
	Plus value pour bicouche de couleur	M2	200,00	1,20	240,00
	Fourniture transport et mise en œuvre de terre végétale	M3	20,00	30,00	600,00
SOUS TOTAL					7 235,00 €
9 - Aménagement d'une place PMR devant l'école					
	Décassement de chaussée	M2	50,00	20,00	1 000,00
	Bordure T2	ML	15,00	45,00	675,00
	GNT 0/31,5 pour fondation	T	40,00	23,50	940,00
	Enrobé BB 0/10	T	8,00	120,00	960,00
	Grave émulsion 0/10	T	10,00	82,50	825,00
	Plus value au prix 50 pour mise en œuvre manuelle (P.A.T)	T	10,00	50,00	500,00
	Enduit bicouche	M2	50,00	4,50	225,00
SOUS TOTAL					5 125,00 €
10 - Divers					
	Grave émulsion 0/10	T	5,00	82,50	412,50
	Plus value au prix 50 pour mise en œuvre manuelle (P.A.T)	T	5,00	50,00	250,00
	Emplois partiels à l'émulsion de bitume	T	1,50	2 500,00	3 750,00
SOUS TOTAL					4 412,50 €
MONTANT TOTAL HT					89 982,50 €
TVA 20%					17 996,50 €
MONTANT TOTAL TTC					107 979,00 €

6 – Délibération “SACEM pour le Comité des Fêtes”

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Quézac a délégué au Comité des Fêtes de Quézac, l'organisation de deux manifestations :

1. La fête patronale du 14 et 15 août, manifestation dont l'entrée est gratuite
2. et la journée conviviale où tous les habitants de la commune sont invités autour d'un barbecue et d'un après-midi de jeux collectifs.

A ce titre, la commune va souscrire auprès de la SACEM, un forfait annuel tout compris d'un montant annuel de 152.01 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'adopter cette proposition ;
- De confier au maire la charge d'effectuer la déclaration auprès de la SACEM.

Pour : 10 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

7 – Questions diverses

- Monsieur le Maire signale que Madame Claudie LOUDIERES a fait savoir que ses parents étaient vendeurs de leurs biens situés au Bourg. Monsieur a contacté le service des domaines qui viendra faire une évaluation le 17 mars 2025 à 11h30.
- Monsieur le Maire signale que la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne a adhéré à l'Etablissement Public Foncier (EPF) Auvergne dont le rôle est d'accompagner et aider les collectivités pour la mise en place des stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable.
Il peut ainsi réaliser pour ses membres des acquisitions foncières ou immobilières en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.
Il sera intéressant de les solliciter pour l'acquisition et la mise en place du projet de l'ensemble immobilier de Monsieur et Madame LOUDIERES.
- Monsieur le Maire rappelle que Cantal Habitat est en train d'achever les 3 logements locatifs qui seront disponibles en mai 2025.
Par ailleurs, il souligne que le prix d'une maison en accession à la propriété s'élèvera à 203000 € TTC pour un T4. Cependant, les futurs propriétaires pourront garder des travaux à faire ce qui baissera le prix global.
- Monsieur le Maire rappelle que la réunion AG des “Anciens Combattants Quézac / Rouziers / Saint-Julien-de-Toursac” se déroulera à la mairie dimanche 16 février à 10h.

8 – Discussion avec Monsieur le Sénateur

- Monsieur le Maire rappelle tous les travaux qui ont été réalisés depuis 10 ans et remercie Monsieur le Sénateur pour l'aide apportée pour l'obtention de subvention du Conseil Régional.
- Monsieur le Maire souligne que le Conseil Régional AURA amène une aide précieuse aux communes rurales.
- Monsieur le Sénateur fait part ensuite des travaux du sénat pour améliorer la situation des collectivités territoriales :

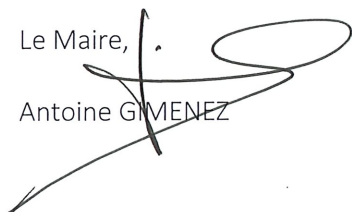
1. Le DILICO, fond de réserve qui prélevait 3 millions d'euros, a été amélioré et ramené à 1 milliard d'euros par la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel.
2. La DGF et notamment la DSR avec une augmentation de 150 millions d'euros, avec un bonus pour les communes en FRR (ZRR)
3. Fiscalité locale
 - Indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases soit 1,7% en 2025,
 - Assouplissement des règles de lieu applicables aux taux des impôts.
4. Dotation "Aménités rurales"
5. Dotations d'investissement du bloc communal DETR – DSIL – Fonds Vert :
 - La DETR reste stable
 - La DSIL minorée de 150 millions d'euros
 - Le Fonds Vert porté à 1,5 milliard d'euros au lieu de 3 milliards
6. FCTVA : Les conditions d'éligibilité et d'intervention du FCTVA demeurent inchangées en 2025.
7. Mesures diverses concernant les finances des collectivités :
 - Neutralisation à hauteur de 80 % des modifications apportées par la loi de finances pour 2025 à l'effort fiscal des communes.
 - Hausse des crédits du "Fonds Barnier" et du "Fonds Chaleur".
 - Sauvetage du FACE en faveur de l'électrification rurale.
 - Hausse des crédits au "Pacte en faveur de la haie".
 - Moyens renforcés en faveur du bloc communal au titre des Maisons France Services avec un forfait annuel porté pour 2025 à 45000 € au lieu de 40000 €
8. Logement et mobilité :
 - Préservation des crédits "MaPrimRénov'" et extension du prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un logement neuf.
 - Exonération de droits sur les donations avec plafond à 300000 euros par donateur.
9. La carte scolaire : Renonciation à la suppression de 4000 postes.
10. Autres mesures :
 - Cotisations CNRACL par le passage de 3 à 4 ans de la hausse des cotisations CNRACL.
 - Compétences "eau et assainissement" ne devenant plus obligatoire pour les communes via la Communauté de Communes et possibilité de création de Syndicats infra-communautaires.
 - ZAN, la nouvelle proposition de loi TRACE (Trajectoire de Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Elus locaux) viendra simplifier les modalités de comptabilisation et assouplir la trajectoire de réduction.

Ensuite, une discussion à bâtons rompus s'est déroulée jusqu'à 12h15.

SIGNATURES

Le Maire,

Antoine GIMENEZ



La Secrétaire,

Annie CARLUT

